Paris, le 24 juillet 2018

ELECTIONS – CSE STRUCTURES MOINS DE 50 SALARIES
LE SYNAMI GAGNE DEVANT LES AUTORITES
LE RESPECT DE LA REPRESENTATION DE TOUS LES SALARIES

La mise en place des Conseils Sociaux Economiques – en remplacement des élections DP – s'accélèrent dans les structures d'insertion. Il n'y a pas une journée où nous ne recevons pas d'invitations à venir négocier des protocoles électoraux.

En parlant de protocoles, **nous avons eu à gérer une offensive (coordonnée ?) en région Rhône Alpes où deux structures ont tenté de nous imposer des collèges « cadre »** sous prétexte que leur conseil juridique leur avait donné tous les éléments pour.

Pour un syndicat comme la CFDT qui est la première organisation représentative chez les cadres dans le privé, les personnels de cette catégorie de salariés sont pleinement pris en compte dans nos actions syndicales et d'ailleurs **dans les Missions Locales, nous avons beaucoup de collègues avec ce statut qui représente notre organisation.**

Mais lorsque que mettre un collège « cadre » se fait de manière à affaiblir tous les salariés, là c'est non ! Et les deux exemples montrent qu'il faut vite agir :

- **Mission Locale 1 – 1 cadre et 24 employés**
- **Mission Locale 2 – 4 cadres et 61 employés**

Dans ces deux cas, avoir un collège cadre est… juste ridicule !

Pourtant, les employeurs de ces structures ont voulu aller au bout…et ce malgré nos avertissements. Dans ce genre de choses, il faut déployer de l'énergie et des moyens, et tant mieux pour les salariés nous en avons !

Pour la ML 1, nous avons dû saisir **la Direccte qui nous a donné raison**. Par contre, pour la ML 2, la Direccte s'est fendue d'une mauvaise interprétation des textes légaux et conventionnels et nous sommes donc allés devant **un tribunal qui lui a tout compris**. Les jugements restent au sein du syndicat mais en cas de problème, nous pourrons les fournir à des personnes engagées dans du conflit. **Donc pas de collèges « cadre » abusifs !**

Au final pour ces deux cas qui font desormais jurisprudence, il faut retenir :

- **Mettre des collèges « cadre » doit avoir du sens**
- **Faire l'objet d'une réelle négociation visant à arriver à un équilibre des représentations des salariés**
- **Les cadres ne doivent pas servir d'objet d'instrumentalisation de la part des employeurs !**

POUR VOS NEGOCIATIONS DE CSE,
LE SYNAMI EST VOTRE MEILLEUR ALLIE,
N'HESITEZ PAS A NOUS JOINDRE ET NOUS REJOINDRE